



Mme Christel HEYDEMANN
Directrice Générale Orange

Montreuil, le 27 septembre 2023

Objet : Préavis de grève CGT FAPT

Jeudi 5 Octobre

Madame la Directrice Générale,

Lors du CSE de SCE (Service de Communications aux Entreprises) du 22 mars 2023, la direction de cet établissement a annoncé de nouvelles orientations stratégiques avec la suppression de 669 emplois :

- Soit en incitant ses salariés à quitter l'entreprise dans le cadre d'une Rupture Conventionnelle Collective (RCC), voire d'un Plan de Départs Volontaires si la négociation d'une RCC n'aboutissait pas.
- Soit via une mobilité contrainte au sein du groupe en dehors de SCE.

En mai dernier, la négociation de cet accord de Rupture Conventionnelle Collective avec les Organisations Syndicales Représentatives de SCE a échoué. Même si le volume initial a été abaissé à 643 postes, la direction a maintenu son objectif de destruction de l'emploi.

Comme elle l'avait prévue, elle utilise par conséquent une procédure de Plan de Départs Volontaires. Les instances de Représentants des salariés de l'établissement de SCE mais également le CSE Central de l'UES Orange sont donc consultés. Le recueil d'avis de cette dernière instance est attendu pour le 5 octobre.

Par les différents sondages et enquêtes d'experts mandatés par les IRPs au cours des processus de consultation mais également les siens (type eNPS), la direction de l'entreprise connaît l'opinion des salariés quant à sa stratégie et les outils utilisés pour les suppressions d'emploi.

Or elle la balaye d'un revers de main. Si le mépris envers l'humain de celle-ci pouvait déjà se lire dans son document du 22 mars :

« L'équation économique globale d'Orange Business et celle de SCE en particulier, sont incompatibles avec la recherche de solutions de repositionnement internes au sein de ces mêmes périmètres.

Bien qu'il soit envisagé un programme de formation pour accroître et faire évoluer les compétences, la spécificité des emplois de SCE au sein d'Orange SA limite les possibilités de mobilité interne. Les prévisions d'évolution des effectifs réalisées dans le cadre de notre Gestion des Emplois et Parcours Professionnel (GEPP) ne permettent pas d'absorber le sureffectif constaté à travers des propositions de repositionnement interne. », il perdure avec l'ignorance des alertes quant à la dégradation du climat social dans cet établissement et la santé physique et mentale des salariés.

Ceci ne doit pas être étranger au drame que l'un des nôtres a pu connaître en cette mi-septembre tristement sombre.

L'entreprise disposant de moyens, peut et doit revoir son point de vue vis-à-vis des salariés. Elles et Ils sont la richesse et les créateurs (trices) de la richesse produite et donc les considérer comme telle.

Pour ces raisons, la Fédération des Activités Postales et Télécoms de la CGT dépose un préavis de grève nationale pour la journée du 5 octobre afin de couvrir l'ensemble du personnel dans les choix de mobilisation qui seront formulés sur les différents sites de l'établissement SCE.

Notre Fédération CGT FAPT dépose un préavis de grève de 24 heures qui couvre les vacances en Heures Ouvrables et en Heures Non-Ouvrables de la journée du 5 octobre 2023 incluant les vacances de travail en Heures Non-Ouvrables précédentes ou suivantes, pour tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quel que soit leur statut.

En complément, nous vous rappelons ci-dessous nos revendications :

- L'abandon de ce projet de suppressions d'emplois à SCE,
- La re internalisation des activités et des emplois des filiales (Orange Business, ...) et des sous-traitants aux meilleures conditions sociales dans Orange SA pour un véritable projet industriel d'avenir,
- Le refus du retour des mobilités forcées.

Pour la CGT FAPT,
M. Pascal Le Lausque.
Membre du bureau Fédéral

